

2011-5024
2011-11-22

GROUPE	15	HERBICIDE
---------------	-----------	------------------

FRONT

GRANULAR WEED PREVENTER

Herbicide sélectif granulé

COUVRE JUSQU'À 22 MÈTRES CARRÉS

**HERBICIDE
DOMESTIQUE**

Empêche la croissance de certaines mauvaises herbes autour des arbres d'ornement, arbustes, couvertures végétales, fruits et fleurs

GARANTIE :

Napropamide 2 %

**LIRE L'ÉTIQUETTE ET LE MANUEL AVANT L'UTILISATION
GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS**

**N° D'HOMOLOGATION : 28731
LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES**

CONTENU NET : 500 g

Loveland Products Canada Inc.

789 Donnybrook Drive
Dorchester, Ontario
N0L 1G5
1-800-328-4678

**EN CAS D'URGENCE RÉSULTANT D'UN DÉVERSEMENT
IMPORTANT, D'UN INCENDIE OU D'UNE INTOXICATION
IMPLIQUANT CE PRODUIT, APPELEZ LE JOUR OU LA NUIT :
1-800-561-8273**

PRÉCAUTIONS

GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS.

Peut être nocif par ingestion.

Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Se laver à fond après l'utilisation. Éviter de contaminer les semences, les engrais et la nourriture de consommation humaine ou animale. Porter un pantalon long, une chemise à manches longues et des gants résistant aux produits chimiques pendant les activités de mélange, de chargement, de nettoyage et de réparation. Ne pas retourner dans la zone traitée ni permettre à des travailleurs d'y entrer durant les 12 heures suivant une application.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES

Administrier un traitement symptomatique. Ce produit contient des distillats de pétrole. Le vomissement peut causer une pneumonie de déglutition.

PREMIERS SOINS

INGESTION : Contient des distillats de pétrole. Appeler un centre antipoison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. **NE PAS** faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre antipoison ou le médecin. Ne donner aucun liquide à la personne empoisonnée. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

CONTACT AVEC LA PEAU OU LES VÊTEMENTS : Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre antipoison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement.

CONTACT AVEC LES YEUX : Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'oeil. Appeler un centre antipoison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement.

INHALATION : Déplacer la victime vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

GÉNÉRAL : Ne jamais rien administrer par la bouche à une personne inconsciente. Amener la victime dans un endroit sécuritaire et non contaminé. Recourir immédiatement à de l'aide médicale si l'irritation persiste ou si elle est grave. Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

RISQUES ENVIRONNEMENTAUX

Ne pas contaminer les lacs, cours d'eau et étangs. Ne pas contaminer quelque étendue d'eau que ce soit, y compris l'eau d'irrigation ou l'eau utilisée à des fins domestiques. Ne pas contaminer l'eau en procédant au nettoyage de l'équipement ou à l'élimination des déchets.

Ce produit contient un distillat de pétrole qui peut être modérément ou hautement toxique pour les organismes aquatiques. Éviter toute contamination des systèmes aquatiques durant l'application. Ne pas contaminer ces systèmes par l'application directe de ce produit, l'élimination des déchets ou la nettoyage de l'équipement.

ENTREPOSAGE :

Entreposer à l'écart de la nourriture de consommation humaine ou animale, des semences et des engrais. Garder le contenant hermétiquement fermé lorsqu'il n'est pas utilisé. Entreposer dans un endroit frais et sec.

DÉCONTAMINATION ET ÉLIMINATION :

Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

ÉLIMINATION DU CONTENANT :

1. Envelopper le sac vide dans du papier journal.
2. Jeter le contenant avec les ordures ménagères.

EN CAS D'URGENCE CONCERNANT UN DÉVERSEMENT MAJEUR, UN INCENDIE OU UN EMPOISONNEMENT, COMPOSER LE 1 800-561-8273.

AVIS À L'UTILISATEUR : Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*. L'utilisateur assume les risques de blessures aux personnes ou de dommages aux biens que l'utilisation du produit peut entraîner.

GROUPE

15

HERBICIDE

GRANULAR WEED PREVENTER

Herbicide sélectif granulé

COUVRE JUSQU'À 22 MÈTRES CARRÉS

**HERBICIDE
DOMESTIQUE**

Empêche la croissance de certaines mauvaises herbes autour des arbres d'ornement, arbustes, couvertures végétales, fruits et fleurs

GARANTIE :

Napropamide 2 %

**LIRE L'ÉTIQUETTE ET LE MANUEL AVANT L'UTILISATION
GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS**

**N° D'HOMOLOGATION : 28731
LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES**

CONTENU NET : 500 g

Loveland Products Canada Inc.

789 Donnybrook Drive
Dorchester, Ontario
N0L 1G5
1-800-328-4678

**EN CAS D'URGENCE RÉSULTANT D'UN DÉVERSEMENT
IMPORTANT, D'UN INCENDIE OU D'UNE INTOXICATION
IMPLIQUANT CE PRODUIT, APPELEZ LE JOUR OU LA NUIT :
1-800-561-8273**

PRÉCAUTIONS

GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS.

Peut être nocif par ingestion.

Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Se laver à fond après l'utilisation. Éviter de contaminer les semences, les engrais et la nourriture de consommation humaine ou animale. Porter un pantalon long, une chemise à manches longues et des gants résistant aux produits chimiques pendant les activités de mélange, de chargement, de nettoyage et de réparation. Ne pas retourner dans la zone traitée ni permettre à des travailleurs d'y entrer durant les 12 heures suivant une application.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES

Administrier un traitement symptomatique. Ce produit contient des distillats de pétrole. Le vomissement peut causer une pneumonie de déglutition.

PREMIERS SOINS

INGESTION : Contient des distillats de pétrole. Appeler un centre antipoison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. **NE PAS** faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre antipoison ou le médecin. Ne donner aucun liquide à la personne empoisonnée. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

CONTACT AVEC LA PEAU OU LES VÊTEMENTS : Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre antipoison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement.

CONTACT AVEC LES YEUX : Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'oeil. Appeler un centre antipoison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement.

INHALATION : Déplacer la victime vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

GÉNÉRAL : Ne jamais rien administrer par la bouche à une personne inconsciente. Amener la victime dans un endroit sécuritaire et non contaminé. Recourir immédiatement à de l'aide médicale si l'irritation persiste ou si elle est grave. Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

RISQUES ENVIRONNEMENTAUX

Ne pas contaminer les lacs, cours d'eau et étangs. Ne pas contaminer quelque étendue d'eau que ce soit, y compris l'eau d'irrigation ou l'eau utilisée à des fins domestiques. Ne pas contaminer l'eau en procédant au nettoyage de l'équipement ou à l'élimination des déchets.

Ce produit contient un distillat de pétrole qui peut être modérément ou hautement toxique pour les organismes aquatiques. Éviter toute contamination des systèmes aquatiques durant l'application. Ne pas contaminer ces systèmes par l'application directe de ce produit, l'élimination des déchets ou la nettoyage de l'équipement.

RECOMMANDATIONS SUR LA GESTION DE LA RÉSISTANCE

Gestion de la résistance à l'herbicide prêt à utiliser GRANULAR WEED PREVENTER herbicide du groupe 15. Toute population de mauvaises herbes peut renfermer ou former des plantes naturellement résistantes à l'herbicide prêt à utiliser GRANULAR WEED PREVENTER et à d'autres herbicides du groupe 15. Les biotypes résistants peuvent finir par prédominer au sein de la population si ces herbicides sont utilisés de façon répétée dans un même champ. Il peut exister d'autres mécanismes de résistance sans lien avec le site ou le mode d'action, mais qui sont spécifiques à des composés chimiques, comme un métabolisme accru. Il est recommandé de suivre des stratégies appropriées de gestion de la résistance.

Pour retarder l'acquisition de la résistance aux herbicides :

- Dans la mesure du possible, alterner le l'herbicide prêt à utiliser GRANULAR WEED PREVENTER ou les herbicides du même groupe 15 avec des herbicides appartenant à d'autres groupes et qui éliminent les mêmes mauvaises herbes au champ.
- Utiliser des mélanges en cuve contenant des herbicides provenant d'un groupe différent, si cet emploi est permis.
- Utiliser les herbicides dans le cadre d'un programme de lutte intégrée comprenant des inspections sur le terrain, des relevés d'utilisations antérieures de pesticides et de la rotation des cultures et faisant place à la possibilité d'intégrer des pratiques de labour (ou d'autres méthodes mécaniques) ou des pratiques de lutte culturale, biologique et d'autres formes de lutte chimique.
- Inspecter les populations de mauvaises herbes traitées pour y découvrir les signes de l'acquisition d'une résistance.
- Empêcher la propagation à d'autres champs des mauvaises herbes résistantes en nettoyant le matériel de labour et de récolte et en utilisant des semences non contaminées.
- Pour des cultures précises ou des biotypes de mauvaises herbes précis, s'adresser au spécialiste local des interventions sur le terrain ou à un conseiller agréé pour toute autre recommandation relative à la gestion de la résistance aux

- pesticides ou encore à la lutte intégrée contre les mauvaises herbes.
- Pour plus d'information ou pour signaler des cas possibles de résistance, s'adresser à Loveland Products Canada Inc. au 1-800-328-4678 ou à www.uap.ca.

ENTREPOSAGE :

Entreposer à l'écart de la nourriture de consommation humaine ou animale, des semences et des engrais. Garder le contenant hermétiquement fermé lorsqu'il n'est pas utilisé. Entreposer dans un endroit frais et sec.

DÉCONTAMINATION ET ÉLIMINATION :

Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

ÉLIMINATION DU CONTENANT :

1. Envelopper le sac vide dans du papier journal.
2. Jeter le contenant avec les ordures ménagères.

**EN CAS D'URGENCE CONCERNANT UN DÉVERSEMENT MAJEUR, UN INCENDIE
OU UN EMPOISONNEMENT, COMPOSER LE 1 800-561-8273.**

AVIS À L'UTILISATEUR :

Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*. L'utilisateur assume les risques de blessures aux personnes ou de dommages aux biens que l'utilisation du produit peut entraîner.

MODE D'EMPLOI

Ne pas appliquer ce produit d'une manière qui le mettrait en contact avec des travailleurs ou d'autres personnes, soit directement, soit par dérive de pulvérisation. Seuls les préposés portant un équipement de protection individuelle peuvent être autorisés à pénétrer dans le lieu traité pendant l'application.

PRÉCAUTIONS D'UTILISATION

Lire toutes les directives de l'étiquette avant l'utilisation. S'en tenir strictement aux directives de l'étiquette. N'utiliser qu'aux fins et aux doses recommandées. Ne pas dépasser la dose.

RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

L'herbicide prêt à utiliser GRANULAR WEED PREVENTER supprime de nombreuses graminées annuelles et mauvaises herbes annuelles à feuilles larges pendant la germination. On peut appliquer l'herbicide prêt à utiliser GRANULAR WEED PREVENTER à l'année longue pour supprimer les mauvaises herbes pendant la germination. L'herbicide prêt à utiliser GRANULAR WEED PREVENTER ne supprime pas les mauvaises herbes établies. On doit l'appliquer sur un sol fraîchement désherbé avant la germination des mauvaises herbes, ou pendant les mois d'automne et d'hiver.

On peut utiliser l'herbicide prêt à utiliser GRANULAR WEED PREVENTER comme application en bande ou à pleine surface sur des plantes ornementales en pots nouvellement plantées lorsque le sol s'est tassé après le premier arrosage des plantes établies.

Pour de meilleurs résultats, l'herbicide prêt à utiliser GRANULAR WEED PREVENTER doit être incorporé au sol (notamment, au moment du travail de la terre, d'un arrosage convenable ou de la présence d'humidité naturelle (précipitation ou neige)). Le traitement doit atteindre la zone de germination des graines de mauvaises herbes. S'il n'y a pas de précipitation moins de 7 jours après un traitement au printemps ou à l'automne, ou de 2 jours pour un traitement estival (juin, juillet et août), une incorporation superficielle à une profondeur de 2,5 à 5 cm ou un arrosage avec suffisamment d'eau pour mouiller le sol à une profondeur de 5 à 10 cm est nécessaire.

Un traitement en automne et en hiver supprime très bien les mauvaises herbes au printemps et à l'été suivant.

MAUVAISES HERBES SUPPRIMÉES

GRAMINÉES ANNUELLES :

Pâturin annuel (<i>Poa annua</i>)	Échinochloa pied-de-coq (<i>Echinochloa crusgalli</i>)
Sétaire (<i>Setaria</i> spp.)	Digitaire sanguine (<i>Digitaria sanguinalis</i>)
Cenchrus (<i>Cenchrus</i> spp.)	Folle avoine (<i>Avena fatua</i>)

ANNUELLES À FEUILLES LARGES :

Stellaire moyenne (<i>Stellaria media</i>)	Renouée des oiseaux (<i>Polygonum aviculare</i>)
Mauve parviflore* (<i>Malva parviflora</i>)	Pourpier potager (<i>Portulaca oleracea</i>)
Laiteron potager (<i>Sonchus oleraceus</i>)	Érodium cicutaire (<i>Erodium cicutarium</i>)
Séneçon (<i>Senecio</i> spp.)	Chénopode blanc (<i>Chenopodium album</i>)
Matricaire odorante (<i>Matricaria matricarioides</i>)	Laitue scariole (<i>Lactuca scariola</i>)
Amarante à racine rouge (<i>Amaranthus retroflexus</i>)	

*issue de semences

DOMAINES D'EMPLOI - plantes ornementales, couvertures végétales, arbustes, arbres fruitiers et à noix

Procéder au traitement sur des plantes ornementales établies de petite taille ou autour des plantes plus grosses dans les massifs de fleurs, les plantations de semis en pots, les paysages d'agrément et les couvertures végétales, ou les plantes d'ornement en pot cultivées à des fins esthétiques. Ne pas utiliser dans des endroits où les plantes sont ensemencées.

Plantes ornementales

Se référer à la liste des plantes ornementales sur lesquelles on peut procéder à un traitement avec l'herbicide prêt à utiliser GRANULAR WEED PREVENTER. Utiliser l'herbicide prêt à utiliser GRANULAR WEED PREVENTER comme application en bande ou à pleine surface. On peut procéder au traitement à n'importe quel moment de l'année sur un sol désherbé. Cependant, l'herbicide prêt à utiliser GRANULAR WEED PREVENTER nécessite assez d'eau (précipitation ou irrigation) pour mouiller le sol à une profondeur de 5 à 10 cm peu après l'application. Pour supprimer les mauvaises herbes convenablement, prévoir le traitement en fonction de la pluie si l'irrigation n'est pas disponible. Un traitement en automne et en hiver supprime très bien les mauvaises herbes au printemps et à l'été suivant.

L'incorporation complète de l'herbicide prêt à utiliser GRANULAR WEED PREVENTER à une profondeur de 2,5-5 cm dans le sol une excellente suppression des mauvaises herbes nécessitant moins de pluie. Un traitement avec l'herbicide prêt à utiliser GRANULAR WEED PREVENTER fournit une suppression adéquate des mauvaises herbes pendant une saison de croissance dans les zones tempérées.

Plantes ornementales cultivées en pots

Se référer à la liste des espèces de plantes sur lesquelles on peut procéder à un traitement avec l'herbicide prêt à utiliser GRANULAR WEED PREVENTER. Utiliser l'herbicide prêt à utiliser GRANULAR WEED PREVENTER comme traitement de pleine surface sur les pots. L'irrigation ou la pluie normale (pour un traitement en automne ou en hiver dans les zones froides) fournit un arrosage suffisant pour une suppression satisfaisante des mauvaises herbes.

L'herbicide prêt à utiliser GRANULAR WEED PREVENTER est recommandé pour de nombreux mélanges de terreau différents. Ces mélanges comprennent ceux qui contiennent un mélange de sol à 30 pour cent et/ou des mélanges sablonneux sans sol. (Exemple : perlite, tourbe, écorce, sciure et sable).

Couvertures végétales

Se référer à la liste des espèces de plantes sur lesquelles on peut procéder à un traitement avec l'herbicide prêt à utiliser GRANULAR WEED PREVENTER. Utiliser l'herbicide prêt à utiliser GRANULAR WEED PREVENTER comme traitement de pleine

surface sur les couvertures végétales. Arroser immédiatement avec suffisamment d'eau pour mouiller le sol à une profondeur de 5 à 10 cm ou procéder au traitement lorsqu'on prévoit de la pluie.

DOSES D'APPLICATION

Pour supprimer les mauvaises herbes indiquées, utiliser 23 grammes d'herbicide prêt à utiliser GRANULAR WEED PREVENTER par mètre carré (le présent emballage de 500 g pour 22 mètres carrés).

Étaler uniformément sur la surface du sol au moyen du contenant saupoudreur ou de l'applicateur d'herbicide granulé. Ne pas procéder au traitement lorsque les conditions météorologiques favorisent la dérive loin de l'aire de traitement prévue.

LISTE DES PLANTES ORNEMENTALES, COUVERTURES VÉGÉTALES ET ARBUSTES

FLEURS

Pâquerette africaine (<i>Dimorphotheca aurantiaca</i> et <i>D. sinuata</i>)	Géranium (<i>Geranium spp.</i>)
Aster (<i>Aster spp.</i>)	Jonquille (<i>Narcissus spp.</i>)
Dahlia (<i>Dahlia spp.</i>)	Pétunia (<i>Petunia hybrida</i>)
Pâquerette (<i>Chrysanthemum spp.</i>)	Lys de banane plaintain (hosta) (<i>Hosta spp.</i>)

ARBRES À FEUILLES CADUQUES ET À FEUILLES PERSISTANTES :

Érable (<i>Acer spp.</i>)	Pruche (<i>Tsuga spp.</i>)
Frêne (<i>Fraxinus spp.</i>)	Mélèze du Japon (<i>Larix kaempferi</i>)
Bouleau (<i>Betula spp.</i>)	Laburnum (<i>Laburnum spp.</i>)
Noyer noir (<i>Juglans nigra</i>)	Pommier à fleurs (<i>Malus spp.</i>)
Cèdre (<i>Juniperus spp.</i>)	Épicéa (<i>Picea spp.</i>)
Aubépine (<i>Crataegus spp.</i>)	Chêne palustre (<i>Quercus palustris</i>)
Cyprès (<i>Cupressus spp.</i>)	Pin (<i>Pinus spp.</i>)
Cornouiller (<i>Cornus florida</i>)	Pittosporum (<i>Pittosporum tobira</i>)
Douglas taxifolié (<i>Pseudotsuga menziesii</i>)	Podocarpus (<i>Podocarpus macrophyllus</i>)
Eucalyptus (<i>Eucalyptus spp.</i>)	Peuplier, peuplier deltoïde, tremble (<i>Populus spp.</i>)
Sapin (<i>Abies spp.</i>)	Cerisier, pêcher, prunier, abricotier (<i>Prunus spp.</i>)
Févier à trois épines (<i>Gleditsia tricanthos</i>)	Poirier (<i>Pyrus spp.</i>)

ARBUSTES À FEUILLES CADUQUES ET À FEUILLES PERSISTANTES :

Abélia (<i>Abelia spp.</i>)	Houx, yaupon (<i>Ilex spp.</i>)
Asperge (Sprengeri) (<i>Asparagus densiflorus</i> et <i>A. Sarmmentosus</i>)	Genévrier (<i>Juniperus spp.</i>)
Aucuba (<i>Aucuba japonica</i>)	Leucothoe (<i>Leucothoe spp.</i>)
Azalée (<i>Rhododendron spp.</i>)	Troène (<i>Ligustrum spp.</i>)
Prêle des champs (<i>Callistemon spp.</i>)	Bambou céleste (<i>Nandina domestica.</i>)
Buis (<i>Buxus microphylla</i> ou <i>B. sempervirens</i>)	Osmanthus (<i>Osmanthus spp.</i>)
Camélia (<i>Camellia spp.</i>)	Aronie (<i>Photinia spp.</i>)
Cotonéaster (<i>Cotoneaster spp.</i>)	Pittosporum (<i>Pittosporum tobira</i>)
Lilas des Indes (<i>Lagerstroemia spp.</i>)	Podocarpus (<i>Podocarpus spp.</i>)
Cornouiller (<i>Cornus florida</i>)	Buisson ardent (<i>Pyrancaantha spp.</i>)
Euonymus (<i>Euonymus spp.</i>)	Aubépine indienne (<i>Raphioloipsis indica</i>)
Forsythie (<i>Forsythia spp.</i>)	Rhododendron (<i>Rhododendron spp.</i>)
Hibiscus (<i>Hibiscus spp.</i>)	Rosier (<i>Rosa spp.</i>)
Chèvrefeuille (<i>Lonicera spp.</i>)	Jasmin étoilé (<i>Trachelospermum asiaticum</i>)
Millepertuie (<i>Hypericum spp.</i>)	If (<i>Taxus spp.</i>)
	Viorne (<i>Viburnum spp.</i>)

PLANTES COUVRE-SOL :

Bugle rampant (<i>Ajuga spp.</i>)	Lantana (<i>Lantana spp.</i>)
Gazanie (<i>Gazania spp.</i>)	Liriope (<i>Liriope muscari</i> et <i>L. spicata</i>)
Lierre commun (<i>Hedera helix</i>)	Pachysandre ou euphorbe (<i>Pachysandra procumbens</i> et <i>P. terminalis</i>)
Millepertuie (<i>Hypericum spp.</i>)	Orpin (<i>Sedum spp.</i>)
Lierre (<i>Hedera spp.</i>)	Pervenche (<i>Vinca major</i> ou <i>V. minor</i>)

PLANTES ORNEMENTALES CULTIVÉES EN POTS :

Abélia (<i>Abelia spp.</i>)	Bruyère (<i>Erica spp.</i>)
Agapanthe (<i>Agapanthus spp.</i>)	Lierre (<i>Hedera spp.</i>)
Agérate (<i>Ageratum houstonianum</i>)	Hibiscus (<i>Hibiscus spp.</i>)
Asperge (Sprengeri) (<i>Asparagus densiflorus</i> et <i>A. Sarmentosus</i>)	Houx, yaupon (<i>Ilex spp.</i>)
Azalée (<i>Rhododendron spp.</i>)	Genévrier (<i>Juniperus spp.</i>)
Prêle des champs (<i>Callistemon spp.</i>)	Leucothoe (<i>Leucothoe spp.</i>)
Bougainvillée (<i>Bougainvillea spp.</i>)	Liriope (<i>Liriope muscari</i> et <i>L. spicata</i>)
Buis (<i>Buxus spp.</i>)	Bambou céleste (<i>Nandina domestica.</i>)
Camélia (<i>Camellia spp.</i>)	Pachysandre ou euphorbe (<i>Pachysandra procumbens</i> et <i>P. Terminalis</i>)
Cèdre (<i>Juniperus spp.</i>)	Aronie (<i>Photinia spp.</i>)
Cotonéaster (<i>Cotoneaster spp.</i>)	Pin (<i>Pinus spp.</i>)
Lilas des Indes (<i>Lagerstroemia spp.</i>)	Podocarpus (<i>Podocarpus spp.</i>)
Cyprès (<i>Cupressus spp.</i>)	Buisson ardent (<i>Pyracantha spp.</i>)
Cornouiller (<i>Cornus florida</i>)	Aubépine indienne (<i>Raphioloipsis indica</i>)
Douglas taxifolié (<i>Pseudotsuga menziesii</i>)	Rhododendron (<i>Rhododendron spp.</i>)
Eucalyptus (<i>Eucalyptus spp.</i>)	Rosier (<i>Rosa spp.</i>)
Euonymus (<i>Euonymus spp.</i>)	Orpin (<i>Sedum spp.</i>)
Sapin (<i>Abies spp.</i>)	Jasmin étoilé (<i>Trachelospermum asiaticum</i>)
Forsythie (<i>Forsythia spp.</i>)	Thuja (<i>Thuja occidentalis</i>)
Gardénia (<i>Gardenia jasminoides</i>)	Pervenche (<i>Vinca major</i> ou <i>V. minor</i>)
Géranium (<i>Geranium spp.</i>)	

FRUITS ET NOIX

Aveline (<i>Corylus Americana</i>)	Noix (<i>Juglans nigra</i>)
Raisins (<i>Vitis spp.</i>)	

Le présent service de transcription d'étiquettes est offert par l'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire afin de faciliter la recherche des renseignements qui apparaissent sur les étiquettes. Les renseignements fournis ne remplacent pas les étiquettes officielles en papier. L'ARLA ne fournit pas d'assurance ou de garantie que les renseignements obtenus de ce service sont exacts et courants et, par conséquent, n'assume aucune responsabilité relativement à des pertes résultant, directement ou indirectement, de l'utilisation de ce service.